



Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00 donne lecture des présents et des procurations.

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

Sommaire



1. Affectation du résultat
2. Exercice 2021 – Constitution et Reprise de provisions
3. Taux de fiscalité 2021 – Taxes foncières
4. Taux de fiscalité 2021 – Taux de CFE
5. Taux de fiscalité 2021 – Taux de TEOM
6. Taux de fiscalité 2021 – Produit taxe GEMAPI
7. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB
8. Modification du tableau théorique des effectifs
9. Mise en place du régime indemnitaire des régisseurs
10. Budget Général – Vote du Budget Primitif 2021
11. Budget Annexe – Parc d'Activités Le Revol - Vote du Budget Primitif 2021
12. Fonds de concours Tourisme - Dossier Cucuron
13. Fonds de concours Commerce de Proximité - Modification du règlement
14. Fonds de concours Commerce de Proximité - Attribution commune de Sannes
15. Dépôt du nom et des logos de la collectivité auprès de l'INPI
16. Convention de partenariat - Eco défis
17. Convention attributive d'une aide européenne FEDER
 - Aménagement Etang de la Bonde - Phase II
18. Accord sur les nouveaux statuts de la SPL

www.cotelub.fr

4. Taux de fiscalité 2021 – Taux de CFE

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



TAXE	CFE
BASE 1259 de 2020 +0,2% (Revalorisation)	4 592 166,00 €
TAUX VOTE AU BP 2020	35,16%
PRODUIT ATTENDU	1 614 605,57 €
TAUX PROPOSE 2021	35,16%
PRODUIT ATTENDU 2021	1 614 605,57 €

- **Au regard de la situation économique,**
 - Pas d'augmentation du taux
 - Pas de baisse non plus
 - ✓ Attente impact de la réforme de la fiscalité de production

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr

5. Taux de fiscalité 2021 – Taux de TEOM

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



TAXE	TEOM
BASE 1259 de 2020 +0,2% (Revalorisation)	30 315 241,46 €
TAUX VOTE AU BP 2020	13,00%
PRODUIT ATTENDU	3 940 981,39 €
-0,7%	
TAUX PROPOSE 2021	12,3%
PRODUIT ATTENDU 2021	3 728 774,70 €

- **Contexte**
 - augmentation mesurée du coût du traitement des ordures ménagères résiduelles, versée au SIECEUTOM,
 - coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives annoncé de 0,2 %,
 - Etat 1259 pour 2021 notifié trop tardivement
 - ✓ Reprise de celui de 2020,
 - zone unique,
 - Excellents résultats quant aux gestes de tri
 - ✓ Soutien citéo important,
 - ✓ Diminution des volumes d'ordures ultimes
- **proposition**
 - Baisse du taux de TEOM de 0,7%
 - Le fixer à 12,3 % sur l'ensemble du territoire de COTELUB,

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr



6. Fiscalité 2021 – Produit taxe GEMAPI

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

• Contexte

- Il revient à l'organe délibérant de COTELUB de voter le produit de la taxe GEMAPI,
 - ✓ au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,
 - ✓ sont redevables toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises,
- montant nécessaire du produit de la taxe GEMAPI est fixé à 500 000 € afin de financer l'ensemble des dépenses prévues sur l'exercice 2021,
 - ✓ estimation des travaux sur l'année 2021 en fonctionnement et en investissement

www.cotelub.fr



6. Fiscalité 2021 – Produit taxe GEMAPI

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

EXECUTION BUDGETAIRE GEMAPI			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET GENERAL - EQUILIBRE GEMAPI - PREVISION BP 2021			
		DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	903 584,45	723 897,20
	Section d'investissement	892 620,48	468 689,98
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		179 777,25
	Report en section d'investissement (001)		215 232,12
	TOTAL (réalisations + reports)	1 796 204,93	1 787 426,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	60 900,00	68 778,38
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	60 900,00	68 778,38
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	903 584,45	903 584,45
	Section d'investissement	952 620,48	952 620,48
	TOTAL CUMULE	1 856 204,93	1 856 204,93
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			0,00
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			0,00
TOTAL			0,00

telub.fr

Monsieur le Président : Vous allez encore me demander qui paye. Les propriétaires fonciers encore !
 On est dans l'attente du coût d'un éventuel partenariat avec le SMAVD, des résultats d'étude...
 On aura probablement recours à l'emprunt : au vu de l'excédent il faudra calculer le besoin en CAF pour fixer les besoins en investissement et donc la recette GEMAPI ; probable baisse de cette recette dans quelques temps.

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote
 La proposition est validée par 36 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

7. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB
Rapporteur : Jean-François LOVISOLO

PREPARATION BP 2021 - BUDGET GEMAPI

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION PAR OPERATION					
OPERATION	VOTE 2020	REALISE 2020	REPORTS 2020	PROPOSE 2021	TOTAL BP 2021
SANS-OPERATION	8 390,18 €	8 390,18 €	0,00 €	451 120,48 €	451 120,48 €
100044 - GEMAPI	432 917,20 €	864,00 €	60 000,00 €	341 500,00 €	401 500,00 €
100055 - DURANCE - DIGUE DE VILLELAURE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
100056 - DURANCE - DIGUE DE CADENET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	441 307,38 €	9 254,18 €	60 000,00 €	892 620,48 €	952 620,48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION PAR OPERATION					
OPERATION	VOTE 2020	REALISE 2020	REPORTS 2020	PROPOSE 2021	TOTAL BP 2021
SANS-OPERATION	372 529,00 €	21 520,69 €	0,00 €	880 262,10 €	880 262,10 €
100044 - GEMAPI - SIMA	68 778,38 €	0,00 €	68 778,38 €	3 580,00 €	72 358,38 €
Total général	441 307,38 €	21 520,69 €	68 778,38 €	883 842,10 €	952 620,48 €

Y compris virement de section 643 338,98 €

www.cotelub.fr

7. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Contexte :**
- **2nde vague de l'épidémie de Covid-19**
 - état d'urgence sanitaire du 17 octobre jusqu'au 1^{er} juin 2021.
 - interdiction d'accueil du public dans de nombreux ERP dont ceux de type PA (établissements de plein air).
- **Proposition**
 - accorder une exonération de loyer à FOREST SENSATION :
 - ✓ Pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020,
 - ✓ Pour les mois de janvier et février 2021
 - détail des loyers exonérés :
 - ✓ 4EME TRIMESTRE 2020 1 800,00 €
 - ✓ JANVIER FEVRIER 2021 1 200,00 €
 - ✓ TOTAL 3 000,00 €

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr

8. Modification du tableau théorique des effectifs

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Créations / suppressions

- Direction Générale des Services :
 - ✓ La création d'un poste d'attaché territorial (contrôleur de gestion) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent contractuel
 - ✓ La suppression du poste de chargé de mission Attractivité et ORT contractuel à temps complet;
- Direction Animation Territoriale :
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint administratif (secrétaire direction Animation Territoriale) à temps non complet (28 heures par semaine) qui pourra être pourvu par un agent
 - ✓ La suppression du poste d'adjoint administratif (secrétariat Transfo - portage de repas) contractuel à temps complet.
- Direction Urbanisme :
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint administratif (secrétaire ADS) à temps non complet (17,5 heures par semaine) qui pourra être pourvu par un agent
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint administratif (instructeur ADS) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;
 - ✓ La création d'un poste de rédacteur territorial (instructeur ADS référent) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;
- Direction Prospective et Aménagement :
 - ✓ La création d'un poste de rédacteur territorial (coordinatrice projets Prospective et Aménagement) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;
 - ✓ La création d'un poste d'ingénieur territorial (chargé de mission GEMAPI) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;
 - ✓ La suppression du poste de chargé de mission French Mobility Rezo Pouce contractuel à temps non complet (17,5 heures par semaines).
- Au sein de la Direction Technique et Environnement :
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint administratif (agent d'accueil PTVA) à temps non complet (20 heures par semaine) qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint technique (paysagiste) à temps complet au sein des services Patrimoine bâti et naturel ;
 - ✓ La création d'un poste de technicien territorial (chargé de mission bio-déchets) à temps complet au sein des services Prévention et valorisation des déchets, qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;
 - ✓ La suppression du poste d'adjoint technique (agent entretiens gymnase) contractuel à temps non complet au sein du service Patrimoine bâti et naturel.
- Au sein de la Direction Ressources :
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint administratif (secrétaire direction Ressources) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent contractuel ;

www.cotelub.fr

Présentation par Frédérique Roger, DGS

8. Modification du tableau théorique des effectifs

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Mise à jour / avancements de grade pour l'année 2021 :

- Au sein du service Collecte de la Direction Technique et Environnement :
 - ✓ suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet,
 - ✓ suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire à temps complet,
 - ✓ création de deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe titulaires à temps complet,
- Au sein du service Finances de la Direction Ressources :
 - ✓ suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe titulaire à temps complet,
 - ✓ La création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe titulaire à temps complet,

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée Monsieur le Président fait procéder au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés



9. Mise en place du régime indemnitaire des régisseurs

Rapporteur : Frédérique Roger

- **Contexte**
 - depuis la mise en place du RIFSEEP, le versement de l'IFSE du CIA sont exclusifs de toutes autres indemnités.
 - ✓ notamment pas avec l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes.
 - ✓ montant mensuel de cette indemnité est directement intégré dans le montant d'IFSE.
- **Proposition**
 - Pour plus de lisibilité sur la paie des agents, instaurer une IFSE régisseur versée aux régisseurs titulaires et suppléants
 - même montant mensuel que l'indemnité de responsabilité de régisseur.
 - ✓ **Les montants plafonds fixés par arrêté**
 - ❖ Le montant de l'IFSE régisseur versé en sus tous les mois correspond au montant annuel de l'indemnité de responsabilité prévu pour la régie concernée, divisé par 12.
 - ❖ Fonction du montant moyen de recettes encaissées
 - compter du 1^{er} mai 2021,

Présentation par Frédérique Roger, DGS

Aucune question n'étant soulevée Monsieur le Président fait procéder au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr

10. Budget Général – Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **GEMAPI**
 - Vu lors du vote de la taxe
- **PTVA**
- **Général**
- **Global Cotelub**

10. Budget Général – Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

PREPARATION BP 2021 - BUDGET PTVA

DEMANDES DES SERVICES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 293 950,84 €	1 531 600,00 €	1 435 754,13 €	1 533 950,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	852 702,18 €	943 579,22 €	947 263,20 €	962 425,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	154 340,44 €	0,00 €	250 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	632 482,86 €	0,00 €	763 302,86 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	331 110,61 €	286 323,47 €	285 238,47 €	307 057,10 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 139,15 €	1 197 713,52 €	1 055 134,86 €	1 150 220,00 €
67	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	924,00 €	2 700,00 €
Total général		2 489 902,78 €	4 745 039,51 €	3 724 314,46 €	4 969 854,96 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	0,00 €	362 462,90 €	0,00 €	843 179,96 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 556,56 €	25 000,00 €	23 740,05 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	196 371,82 €	193 000,00 €	157 124,71 €	145 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 841 166,00 €	3 933 115,00 €	3 944 554,00 €	3 728 775,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	282 674,55 €	209 000,00 €	217 151,15 €	232 200,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	19 461,81 €	19 461,81 €	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	25 000,00 €	-4 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €
Total général		4 395 768,73 €	4 745 039,51 €	4 366 031,52 €	4 969 654,96 €

www.cotelub.fr

Fonctionnement Propreté & Valorisation PTVA :

Dans les 1,9 M€ sont inclus 250 k€ de dépenses imprévues et 763 k€ de virement de section

S. Khalizoff: Sans opération on peut aller jusqu'à quel montant ?

Monsieur le Président: Rien ne nous empêche de provisionner pour l'avenir, il n'y a pas de plafond réglementaire.

PREPARATION BP 2021 - BUDGET PTVA

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION PAR OPERATION

OPERATION	VOTE 2020	REALISE 2020	REPORTS 2020	PROPOSE 2021	TOTAL BP 2021	
SANS OPERATION	127 443,22 €	0,00 €	0,00 €	598 000,94 €	568 000,94 €	
100001 - ACQUISITION DE VEHICULES	357 132,00 €	32 466,28 €	305 637,28 €	360 000,00 €	665 637,28 €	
100003 - SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE	0,00 €	0,00 €	1 140,00 €	0,00 €	1 140,00 €	
100004 - ACQUISITION DE CONTAINERS ET DE MATERIEL	192 101,32 €	30 939,72 €	90 054,10 €	46 000,00 €	138 054,10 €	
100011 - COMPOSTEURS INDIVIDUELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	
100012 - POLE ENVIRONNEMENT ET VALORISATION INTERCC	147 783,17 €	36 556,78 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	
100027 - COLUMNS ENTERREES	514 515,20 €	242 295,29 €	127 267,88 €	102 000,00 €	229 267,88 €	
Total général		1 338 954,91 €	342 257,03 €	524 099,04 €	1 131 590,94 €	1 655 689,96 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION PAR OPERATION

OPERATION	VOTE 2020	REALISE 2020	REPORTS 2020	PROPOSE 2021	TOTAL BP 2021
SANS OPERATION	1 338 954,91 €	635 238,47 €	0,00 €	1 644 489,68 €	1 844 489,68 €
100011 - COMPOSTEURS INDIVIDUELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €
Total général		1 338 954,91 €	635 238,47 €	1 644 489,68 €	1 844 489,68 €

www.cotelub.fr

EXECUTION BUDGETAIRE COTELUB

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET GENERAL - HORS PTVA ET GEMAPI - PREVISION BP 2021

		DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	11 136 584,21	9 142 287,23
	Section d'investissement	2 402 454,44	2 188 458,43
REPORTS DE L'EXERCICE N-1			
	Report en section de fonctionnement (002)		1 994 296,98
	Report en section d'investissement (001)		1 921 260,54
TOTAL (réalisations + reports)		13 539 038,65	15 246 303,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021			
	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 785 980,77	1 078 716,24
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en	2 785 980,77	1 078 716,24
RESULTAT CUMULE			
	Section de fonctionnement	11 136 584,21	11 136 584,21
	Section d'investissement	5 188 435,21	5 188 435,21
	TOTAL CUMULE	16 325 019,42	16 325 019,42
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			0,00
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			0,00
TOTAL			0,00

PREPARATION BP 2021 BUDGET GENERAL (hors PTVA et GEMAPI)					
DEMANDES DES SERVICES					
COTELUB					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE					
CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 176,68 €	1 471 533,53 €	1 136 416,74 €	1 863 560,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 392 590,79 €	1 677 982,31 €	1 554 583,18 €	1 771 205,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 494 939,29 €	4 498 851,46 €	4 497 825,82 €	4 741 891,48 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	431 609,02 €	0,00 €	300 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	803 200,00 €	0,00 €	1 411 685,19 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	271 613,46 €	280 845,10 €	276 056,34 €	313 417,24 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 280 576,50 €	1 117 787,78 €	940 325,77 €	678 719,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 323,10 €	1 888,53 €	1 969,39 €	1 205,30 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 523,74 €	27 000,00 €	9 654,39 €	20 800,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €	14 100,00 €	14 100,00 €	34 000,00 €
Total général		8 195 513,56 €	10 334 837,76 €	8 429 931,83 €	11 136 584,21 €

RELEVES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE					
CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	0,00 €	1 544 430,19 €	0,00 €	1 994 296,98 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	48 471,13 €	12 000,00 €	1 409,90 €	10 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 486,70 €	15 811,17 €	15 811,17 €	7 954 410,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	115 161,29 €	133 850,00 €	54 962,45 €	162 000,00 €
71	IMPOTS ET TAXES	6 474 951,74 €	6 729 670,73 €	6 848 458,38 €	6 944 458,73 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 835 365,57 €	1 825 937,00 €	1 998 176,30 €	1 746 524,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 882,67 €	38 300,00 €	31 043,06 €	21 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 841,11 €	36 194,07 €	176 321,89 €	255 000,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total général		8 524 160,21 €	10 335 293,16 €	9 126 183,15 €	11 136 584,21 €

Dépenses de fonctionnement général : augmentation du chapitre 11 effet SPL

Recettes de fonctionnement : baisse du 73 + 74

M. Simos : Pourquoi si peu sur le Marderic alors que GEMAPI est excédentaire ?

Monsieur le Président : On attend les résultats de l'étude en cours du SMAVD, mais ne vous inquiétez pas le Marderic aussi va nous coûter cher...

EXECUTION BUDGETAIRE COTELUB			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
II			
A1			
EXECUTION DU BUDGET TOTAL DE COTELUB - PREVISION BP 2021			
		DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	17 009 823,62	13 892 569,43
	Section d'investissement	4 426 665,86	4 149 628,37
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		3 017 254,39
	Report en section d'investissement (001)		2 499 622,68
	TOTAL (realisations + reports)	21 436 489,48	23 659 074,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement	3 370 079,81	1 147 494,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en	3 370 079,81	1 147 494,62
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	17 009 823,62	17 009 823,62
	Section d'investissement	7 796 745,67	7 796 745,67
	TOTAL CUMULE	24 806 569,29	24 806 569,29
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			0,00
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			0,00
TOTAL			0,00

PREPARATION BP 2021 BUDGET TOTAL COTELUB					
DEMANDES DES SERVICES					
COTELUB					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE					
CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 126 326,27 €	3 368 823,53 €	2 321 286,74 €	3 523 360,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 265 334,59 €	2 667 586,91 €	2 524 358,93 €	2 904 311,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 494 939,29 €	4 498 851,46 €	4 497 825,82 €	4 741 891,48 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	815 949,47 €	0,00 €	566 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	1 540 458,38 €	0,00 €	2 818 327,03 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	602 724,07 €	589 889,26 €	582 815,70 €	642 166,34 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 328 628,27 €	2 351 714,82 €	2 025 633,00 €	1 852 938,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 578,97 €	4 122,72 €	746 91 €	3 259,77 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 523,74 €	27 000,00 €	9 678,39 €	23 500,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €	14 100,00 €	14 100,00 €	34 000,00 €
Total général		10 866 055,20 €	15 677 329,07 €	12 576 344,49 €	17 009 823,62 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR COMPETENCE					
COMPETENCE	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
BG	BUDGET GENERAL HORS PTVA ET GEMAPI	8 195 513,56 €	10 324 837,76 €	8 429 931,83 €	11 136 584,21 €
PTVA	PROPRETE ET VALORISATION	2 489 902,70 €	4 746 039,51 €	3 724 314,46 €	4 969 654,96 €
GEMAPI	GEMAPI	180 638,95 €	606 451,80 €	422 098,20 €	903 584,45 €
Total général		10 866 055,20 €	15 677 329,07 €	12 576 344,49 €	17 009 823,62 €

RELEVES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE					
CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	0,00 €	2 010 043,89 €	0,00 €	3 017 254,19 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	99 027,69 €	27 000,00 €	25 149,95 €	10 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 486,70 €	19 112,17 €	19 112,17 €	11 205,50 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	311 532,51 €	300 850,00 €	212 087,65 €	287 500,00 €
71	IMPOTS ET TAXES	10 567 894,74 €	11 162 785,73 €	11 294 222,33 €	11 173 233,73 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 118 040,12 €	2 034 037,00 €	2 215 327,45 €	2 199 630,20 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 882,67 €	27 844,60 €	31 043,06 €	21 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 841,11 €	55 855,68 €	196 783,50 €	255 000,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	25 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	35 000,00 €
Total général		13 171 705,94 €	15 617 329,07 €	13 996 725,67 €	17 009 823,62 €

RELEVES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR COMPETENCE					
COMPETENCE	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
BG	BUDGET GENERAL HORS PTVA ET GEMAPI	8 524 160,21 €	10 335 293,16 €	9 126 183,15 €	11 136 584,21 €
PTVA	PROPRETE ET VALORISATION	4 395 768,73 €	4 746 039,51 €	4 366 031,52 €	4 969 654,96 €
GEMAPI	GEMAPI	251 777,00 €	606 451,80 €	604 511,00 €	903 584,45 €
Total général		13 171 705,94 €	15 687 784,47 €	13 996 725,67 €	17 009 823,62 €

PREPARATION BP 2021 BUDGET TOTAL COTELUB

DEMANDES DES SERVICES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 126 326,27 €	3 368 823,53 €	2 321 266,74 €	3 523 360,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 285 334,59 €	2 997 596,81 €	2 524 358,93 €	2 804 311,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 494 939,29 €	4 498 991,48 €	4 497 925,82 €	4 741 891,48 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	615 949,47 €	0,00 €	566 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	1 540 450,98 €	0,00 €	2 819 327,03 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	682 724,07 €	688 689,35 €	682 815,70 €	543 156,34 €
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 328 628,27 €	2 351 714,82 €	2 025 633,00 €	1 852 939,00 €
06	CHARGES FINANCIERES	10 678,97 €	4 422,72 €	746,91 €	3 329,77 €
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 523,74 €	27 000,00 €	9 578,39 €	23 800,00 €
08	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €	14 100,00 €	14 100,00 €	34 000,00 €
Total général		10 896 055,20 €	15 677 329,07 €	12 576 344,49 €	17 009 823,62 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION PAR COMPETENCE

COMPETENCE	LIBELLE	REALISE 2019	VOTE 2020	REALISE 2020	PROPOSE 2021
BG	BUDGET GENERAL HORS PTVA ET GEMAP	8 195 613,56 €	10 324 837,76 €	8 429 331,93 €	11 136 594,21 €
PTVA	PROPRETE ET VALORISATION	2 489 902,78 €	4 748 020,61 €	3 724 314,46 €	4 969 654,96 €
GEMAP	GEMAP	180 638,86 €	606 451,80 €	422 698,20 €	903 574,45 €
Total général		10 896 055,20 €	15 677 329,07 €	12 576 344,49 €	17 009 823,62 €

Plus aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote
La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés



11. Budget Annexe – Parc d'Activités Le Revol - Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Rappel**
 - vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.
 - ✓ les opérations de cession de terrain prévues au BP 2020 n'ont pas été encore été réalisées
 - ❖ elles sont à maintenir en prévision sur l'exercice 2021.
 - ✓ budget établi hors taxe, comptabilité de stock,
 - ✓ le budget annexe doit rembourser 141 814,71 € au budget général.
- **Proposition**
 - Pour la section de fonctionnement

www.cotelub.fr

11. Budget Annexe – Parc d'Activités Le Revol - Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Rappel**
 - vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.
 - ✓ les opérations de cession de terrain prévues au BP 2020 n'ont pas encore été réalisées
 - ✦ elles sont à maintenir en prévision sur l'exercice 2021.
 - ✓ budget établi hors taxe, comptabilité de stock.
 - ✓ le budget annexe doit rembourser 141 814,71 € au budget général.
- **Proposition**
 - Pour la section de fonctionnement

REVOL	PROPOSITION BP2021
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	100,00
042 - opérations d'ordre entre sections	106 928,24
023 - virement de section à section	0,00
TOTAL	107 028,24

REVOL	PROPOSITION BP2021
RECETTES FONCTIONNEMENT	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	215 160,46
70-Produit des services du domaine	453 011,50
042 - opération d'ordre entre sections	106 928,24
TOTAL	775 100,20

www.cotelub.fr

11. Budget Annexe – Parc d'Activités Le Revol - Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

REVOL	PROPOSITION BP2021
DEPENSES INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre entre sections	106 928,24
TOTAL	106 928,24

REVOL	PROPOSITION BP2021
RECETTES INVESTISSEMENT	
001 - Excédent d'investissement reporté	34 886,47
021 - Virement section à section	0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	106 928,24
TOTAL	141 814,71

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

12. Fonds de Concours Tourisme – commune de Cucuron

Rapporteur : Jean Marc Brabant

- **Rappel**
 - Par délibération du 21 avril 2015, COTELUB a créé un fonds de concours tourisme afin de soutenir les opérations de valorisation du patrimoine local.
 - Ce fonds de concours a été modifié par délibération du 19 décembre 2019.
 - ✓ Pour mémoire ce dispositif est désormais clos
 - La commune de Cucuron a déposé une demande en mars 2018
 - ✓ acceptée par COTELUB par délibération du 6 septembre 2018
 - ✓ Toutefois cette délibération était incomplète et ne précisait pas le montant du fonds de concours.
- **Plan de financement :**
 - Montant de la dépense : 19 299,83 €
 - Montant financé par la commune : 9 649, 91 €
 - Montant demandé au titre du fonds de concours : 9 649, 91 €
- **Proposition :**
 - Attribuer à la commune de Cucuron un montant de 9 649, 91 € au titre du fonds de concours tourisme ;
 - Autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

www.cotelub.fr

JM. Brabant donne des précisions sur le projet ; Il s'agit de la création d'un parking paysager avec liaison piétonne vers le centre du village.

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

13. Fonds de concours Commerce de Proximité - Modification du règlement
Rapporteur : Jean-François Lovisolo

Contexte,

- délibération du 19 décembre 2019,
- ✓ Création d'un fonds de concours contribuant à la rénovation des locaux commerciaux vacants appartenant aux communes membres.

objectif

- ✓ encourager le maintien et le développement des activités commerciales,
- ✓ lutter contre l'évasion commerciale en renforçant l'attractivité des centres bourgs,
- ✓ favoriser un meilleur maillage de l'offre commerciale de proximité
- ✓ encourager les communes à user de leur droit de préemption pour l'acquisition de locaux commerciaux vacants afin de les remettre en activité.

règlement :

- ✓ Les travaux ne doivent pas débiter avant le dépôt de la demande ;
- ✓ Dépenses éligibles
 - ❖ Travaux de restauration : façade, toiture, devanture, accessibilité du local...
 - ❖ Travaux d'aménagement intérieur : revêtement des surfaces, travaux énergétiques, création d'un accès indépendant au logement...
- ✓ Dépenses non éligibles :
 - ❖ La rémunération à une prestation d'architecte,
 - ❖ Les travaux liés à l'activité : enseigne, équipements matériels,
 - ❖ L'acquisition du local

Proposition

- Les services de COTELUB disposent de 2 mois pour rendre un avis technique sur la demande formulée par la commune pétitionnaire ;

Info complémentaires

- Les dossiers sont soumis à l'avis consultatif du Bureau ;
- Les demandes sont maintenant à retirer auprès de la direction Animation Territoriale ;

www.cotelub.fr

JF. Lovisolo : Le dispositif existe toujours. Il s'agit juste de la mise en place d'un délai de traitement des dossiers.

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

14. Fonds de concours Commerce de Proximité – Attribution commune de Sannes
Rapporteur : Jean-François Lovisolo

Contexte,

- délibération du 19 décembre 2019,
- ✓ Création d'un fonds de concours contribuant à la rénovation des locaux commerciaux vacants appartenant aux communes membres.

La commune de Sannes a déposé une demande de fonds de concours

- ✓ projet de réhabilitation d'un local communal vacant et de ses abords en local commercial,
- ✓ rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie,
- ✓ Ce projet participe à la création d'une offre commerciale en cœur de village.

le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

- ✓ Le plan de financement communiqué par la commune de Sannes est le suivant :

❖ Montant de la dépense :	37 010 € HT
❖ Montant financé par la commune :	18 505 € HT
❖ Montant demandé au titre du fonds de concours :	18 505 € HT

Proposition :

- attribuer à la commune de Sannes 18 505 € au titre du fonds de concours «Dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux»,
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

www.cotelub.fr

JF. Lovisolo : Ce dispositif permet l'installation d'un commerce à Sannes. C'était le but et ce n'est pas rien l'installation d'un commerce dans un village !

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

15. Dépôt du nom et des logos de la collectivité auprès de l'INPI
Rapporteur : Catherine Serra

Contexte

- 2014 La communauté de Communes fait le choix d'un nouveau nom et d'un nouveau logo.
- Développement d'un site internet « click & collect » avec création d'un logo et dépôt d'un nom de domaine original (clickencotelub.fr).
- nécessaire de s'assurer de la protection juridique des noms
 - ✓ Communauté Territoriale Sud Luberon et son acronyme
 - ✓ clickencotelub
 - ✓ des logos associés

Proposition

- effectuer un dépôt de ces éléments auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI),
- ✓ durée de cette protection est de 10 ans. Elle doit ensuite être renouvelée.
- coût
 - ✓ dépôt d'une marque 190 € pour une seule classe de produits ou de services, la classe supplémentaire coûte 40 €.
 - ✓ dépôt du logo est de 109 €.
- Souscription, auprès de l'INPI, à un dispositif d'alerte en cas d'utilisation non autorisée du nom de COTELUB.
 - ✓ service gratuit.

www.cotelub.fr

JL. Borel : Je me répète mais je redis que «click en Cotelub» n'est pas le meilleur nom.

Plus aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

16. Convention de partenariat - Eco défis

Rapporteur : Catherine Serra



- **Cadre**
 - Action PCAET
 - **Partenariat :**
 - ✓ La Communauté de communes Pays d'Apt et Luberon (CCPAL)
 - ✓ la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la région PACA (CMAR) et la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse (CCI)
- **Objet**
 - Favoriser et accompagner le développement de l'artisanat et du commerce, notamment à travers l'opération «Eco-défis» facilitant la prise en compte pour les artisans et commerçants de proximité de l'impact environnemental dans leur gestion d'activité et leurs relations client.
 - encourager les démarches environnementales des entreprises par des actions d'information spécialisées et des dispositifs d'accompagnement à la mise en œuvre de nouvelles pratiques managériales.
- **Projet**
- **Mise en place des éco-défis**
 - objectif de mobiliser, autour de la question environnementale, les commerçants et les artisans du territoire de la CCPAL et de COTELUB
 - durée 12 mois.
 - Via 37 éco-défis environnementaux proposés.
 - label «Eco-défis des Commerçants et Artisans» leur sera délivré en fonction de la bonne réalisation de leurs défis.
 - COTELUB versera une contribution de 2 500 €.

www.cotelub.fr

F. Laroche : Des actions de communication sont prévues ?
Qui contacte les commerçants ?

C. Serra : Oui c'est prévu et c'est la CCI et la CMA qui s'en occupent

Plus aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

17. Convention attributive d'une aide européenne FEDER

→ Aménagement Etang de la Bonde - Phase II

Rapporteur : Geneviève JEAN



- **Afin de financer son projet d'aménagement de l'étang de la Bonde, COTELUB a sollicité des subventions européennes auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).**
 - Le 6 janvier dernier, notification de l'attribution d'une aide de 86 000 € du FEDER (pour la phase 2 de l'opération).
- **L'attribution de ce montant doit faire l'objet d'une convention qui définit les modalités et conditions du versement du montant attribué et notamment :**
 - Réaliser l'opération concernée avant le 31/12/2022 (date prorogeable par avenant) ;
 - Respecter les obligations de publicité sur la participation européenne ;
 - Respecter la réglementation commande publique ;
 - Signature avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (autorité de gestion du FEDER).
- **Proposition :**
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
 - D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

www.cotelub.fr

M. Simos : Il y a des bruits qui courent sur le paiement du parking, est-ce que c'est vrai ?

Monsieur le Président : Pas de décisions pour l'instant. Certains le souhaitent, d'autres non... c'est en cours d'étude et de décision.

M. Simos : Il faut penser aux locaux qui ne peuvent pas partir en vacances et n'ont pas les moyens.

Monsieur le Président : On a écouté la remarque de K. Mouret qui nous a déjà demandé la gratuité pour les habitants et on regarde si la carte de déchèterie pourrait servir à ça aussi.

S. Khalizoff : Vous avez pensé à la gestion du stationnement anarchique si on fait payer le parking, car c'est ce qui risque de se passer.

M. Simos : Je ne suis pas favorable (au paiement)

M. Partage : L'idée est d'ouvrir gratuitement à la population locale.

F. Laroche : Merci au FEDER pour cette subvention en tout car.

Plus aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

18. Accord sur les nouveaux statuts de la SPL

Rapporteur : Mylene Garcin



• Rappel

- COTELUB est actionnaire majoritaire de la SPL Durance Pays d'Aigues.
 - ✓ autres actionnaires
 - ✦ La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues.
- COTELUB est représentée directement au conseil d'administration de la SPL (10 sièges sur 11) et à l'assemblée générale des actionnaires.
- Plusieurs modifications sont en projet, qu'il appartient au conseil communautaire d'approuver :
 - ✓ modification des statuts de la société et d'autoriser son représentant à l'assemblée générale à voter en sa faveur suite à la modification de capital par vente d'une action à 10 communes (délibération du 11 mars 2021)
 - ✓ Dissociation des deux fonctions : président du conseil d'administration et directeur général.
 - ✓ Déplacement du siège social au Transfo, 260 Boulevard de Verdun à La Tour d'Aigues.

• Proposition :

- approuver les nouveaux statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues et autoriser son représentant à l'assemblée générale de voter en leur faveur ;
- approuver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général et d'autoriser ses administrateurs à voter en sa faveur ;
- autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 36 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr

 <p>Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Logiciel de gestion services techniques - Berger Levrault – <ul style="list-style-type: none"> ✓ → 20 450 € sur la durée du marché (5 ans) ➤ Fourniture dispositif alerte travailleurs isolés – Magneta – <ul style="list-style-type: none"> ✓ → 39 900 € maximum sur la durée du marché (3 ans) ➤ Nettoyage gymnases Cadenet et La Tour d'Aigues – Caronet – <ul style="list-style-type: none"> → 36 000 € sur la durée du marché (1 an) • Association : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renouvellement adhésion VPA – Année 2021 - 23 113 € <p style="text-align: right;">www.cotelub.fr</p>	<p>Marchés publics Les membres du Conseil communautaire sont informés des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par ledit Conseil Communautaire</p> <p>Convention petits encombrants : Le Président rappelle la nécessité de mettre en place une période de test pour dimensionner le service. Il n'est pas nécessaire de signer de convention pour l'instant. A l'issue de la période d'essai de 6 mois un bilan sera dressé pour signer les conventions</p> <p>G. Risbourg est missionné pour le suivi des dossiers en lien avec la fibre optique & le WiFi</p>
 <p style="text-align: center;">QD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge par Cotelub de l'intégralité des masques « covid 1 » et des gels • Indemnités des élus • Indemnisation déplacements • Présentation de la convention Collecte des petits encombrants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demandes de Cadenet, La Bastidonne, • Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel du questionnaire a renvoyer (3 réponses) • Entreprises financées par cotelub <p style="text-align: right;">www.cotelub.fr</p>	<p>COVID</p> <p>Monsieur le Président rappelle que COTELUB prendra à sa charge l'intégralité des coûts d'acquisition du matériel de protection contre le COVID du 1^{er} confinement. En conséquence aucun remboursement ne sera demandé aux communes contrairement à ce qui était prévu initialement.</p> <p>Indemnités des élus Il est donné lecture des indemnités des élus telles qu'elles ont été déclarées par chacun</p>

Remboursement frais de déplacements élus

Concernant le remboursement des frais de déplacements, questions écrite de Mme Khalizoff, Monsieur le Président indique que c'est effectivement une possibilité ouverte aux élus mais qui n'a jamais été demandée à fortiori mise en place. Cela nécessite de mettre en place une procédure de vérification, après avoir pris une délibération. La loi autorise le remboursement des frais de déplacement des élus communautaires (articles L. 5211-13 et R. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce déplacement doit se faire à l'occasion :

- des réunions du conseil communautaire,
- du bureau,
- des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, Ce qui n'est pas le cas des réunions de travail.
- des comités consultatifs,
- des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement
- de la commission consultative des services publics locaux (mais on n'en a pas à notre strate de population)

Il y a remboursement lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle que vous représentez.

Mutualisation

M. Laroche rappelle aux communes qu'un questionnaire leur a été envoyé et que seules 3 communes ont répondu, il serait bien que les autres nous fassent parvenir leurs réponses également

Question écrites de Mme Khalizoff, MM Simos et Gueydon :

1. *Serait-il possible d'avoir un retour sur les aides qui ont été apportées aux entreprises par rapport à la crise sanitaires. Combien d'entreprises en ont bénéficié, sur quels critères, pour quel résultat. Va t il y avoir de nouvelles aides avec ce nouveau confinement ?*
L'information vous sera donnée au prochain conseil
2. *Pourrait-on avoir des documents et des informations relatives au projet de territoire ?*
Geneviève Jean est encore en train de travailler dessus mais dès que ce sera possible oui
3. *Cela fait maintenant un an que dure la crise et de nombreux mois que nos concitoyens ne peuvent plus assister aux conseils communautaires. Ce sont des instances publiques qu'il semble important de conserver comme telles.*
Avez-vous avancé sur la faisabilité d'une retransmission vidéo. Même si celle-ci n'est pas en direct, il est selon nous, important que les débats et les échanges dont la totalité n'apparaît pas dans les comptes rendus, soient rendus accessibles à tous les citoyens
Ca n'est pas si simple notamment du fait que nous changeons de salle à chaque fois, il y a également des contraintes réglementaires à respecter, Mais les services avancent sur la question et Grégory a fait un test ce soir en enregistrant le conseil, il faudra voir si c'est audible ...

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h00

Eve Maurel
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



Ce procès-verbal a été validé à l'unanimité par les membres du conseil communautaire lors de la séance du 27 mai 2021